

Je fais construire, comment dois-je procéder pour avoir l'eau et les évacuations d'eaux usées sur mon terrain ?

Dès obtention de l'arrêté accordant votre permis de construire, vous devez prendre contact avec nos services au 03 44 73 89 10 afin qu'un technicien vienne chiffrer le montant des travaux sur place et établisse un devis.